

## Conseil Communautaire du 23 Mars 2010

### Procès-Verbal

L'an deux mille dix, le 23 Mars à 19H00, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de Ploërmel se sont réunis à la salle des fêtes de Ploërmel, sur convocation en date du 17 Mars 2010 qui leur a été adressée par Madame Béatrice LE MARRE, Présidente de la Communauté de communes, et affichée le jour même au siège de la Communauté de Communes de Ploërmel.

#### **Délégués présents :**

Ploërmel : Mme Béatrice LE MARRE – M. Arnaud LE PIOUF – M. Michel PAGEOT - Mme Régine KEROUEDAN – M. Michel BROCHARD – Mme Maryse BESNARD – Mme Sylvie BURBAN – M. Mike JAMES – Mme Françoise COYAC - Mr Gérard PAYOT – Patrick LE DIFFON

Taupont : M. François BLONDET – M. Alain SALIC – M. Christophe MARTIN - M. Jean-Luc COUDE

Campénéac : M. Christian ADELYS – M. Jean-Pierre DELOURME – M. Louis-Marie MARTIN

Loyat : M. Denis TREHOREL - M. Didier BOURNE – M. Jean GUILLAUME

Monterrein : M. Jean- Noël JOSSE – M. Jean JOSSET

Gourhel : M. Michel BESSONNEAU – Mme Nathalie GUIDOUX

Montertelot : Mme Martine LE GUILLY – M. Eric LE BORGNE

#### **Délégués titulaires absents et supplés :**

Ploërmel : M. Philippe GAULIER (suppléé par M. Michel PAGEOT)

Gourhel : M. Jean-Pierre ALLAIN (suppléé par Mme Nathalie GUIDOUX)

M. Eric LE BORGNE est élu secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

N°	OBJET	RAPPORTEUR(S)
<b><u>ACTION ECONOMIQUE</u></b>		
1	Construction d'un atelier relais sur le P.A. du Bois Vert 2 – plan de financement prévisionnel	Michel BESSONNEAU
2	Travaux de requalification des P.A. – validation du projet et plan de financement prévisionnel	Michel BESSONNEAU
3	Transfert des Acières sur le P.A. de La Lande du Moulin (point d'information)	Michel BESSONNEAU
<b><u>ACTION SPORTIVE</u></b>		
4	Travaux d'amélioration à la piscine – validation du projet et demande de subventions (retiré de l'ordre du jour)	Jean-Noël JOSSE
<b><u>ENVIRONNEMENT</u></b>		
5	Convention avec le SITCOM-MI pour la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	Jean-Noël JOSSE
<b><u>AFFAIRES FINANCIERES</u></b>		
6	Compte administratif 2009 – budget principal et budgets annexes	Arnaud LE PIOUF
7	Compte de gestion du receveur 2009 – budget principal et budgets annexes	Arnaud LE PIOUF
8	Taux d'impositions 2010	Arnaud LE PIOUF
9	Budget primitif 2010 – budget principal	Arnaud LE PIOUF
10	Affectation du résultat 2009 – budget principal	Arnaud LE PIOUF
11	Budget primitif 2010 – budgets annexes	Arnaud LE PIOUF
12	Affectation du résultat 2009 – budgets annexes	Arnaud LE PIOUF
13	Subvention d'équilibre 2010 aux budgets annexes	Arnaud LE PIOUF
14	Subvention de fonctionnement 2010 au CIAS	Arnaud LE PIOUF
15	Subventions 2010 aux associations	Arnaud LE PIOUF
16	Fonds de concours 2010 à la commune de Ploërmel pour la médiathèque	Arnaud LE PIOUF
17	Participation 2010 des communes aux chemins ruraux	Michel BESSONNEAU
<b><u>ADMINISTRATION</u></b>		
18	Election de délégués dans les organismes extérieurs	Béatrice LE MARRE
19	Modification des statuts du Syndicat Mixte Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne	Béatrice LE MARRE
<b><u>DIVERS</u></b>		
20	Questions diverses	

## 1- Construction d'un atelier relais sur le P.A. du Bois Vert 2 – plan de financement prévisionnel

*Rapporteur : Michel BESSONNEAU*

La Communauté de communes poursuit une politique active d'accueil des entreprises en développement ou en création.

La Communauté de communes est régulièrement sollicitée par des chefs d'entreprises désireux de transférer leur activité sur notre territoire.

Or, actuellement, la collectivité dispose d'une capacité limitée pour répondre à cette demande.

Le conseil communautaire le 29 septembre 2009 a validé le principe de construction d'un atelier relais à vocation industrielle / logistique sur le P.A. du Bois vert 2 à Ploërmel.

D'une surface totale d'environ 2000 m<sup>2</sup>, ce bâtiment sera implanté sur une emprise foncière communautaire de 6000 m<sup>2</sup> environ et sera construit dans une logique de respect environnemental. L'atelier sera notamment construit dans un P.A. labellisé Bretagne Qualiparc.

La Communauté de communes est actuellement en contact avec une entreprise candidate à la location. Cette installation sur Ploërmel permettrait notamment à cette entreprise de diversifier sa production et de créer des emplois.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (€ HT)	
Travaux de construction du bâtiment	900 000.00	Etat (DDR) 13.29%	125 000.00
Honoraires de maîtrise d'oeuvre	40 500.00	Conseil Général (aide à l'immobilier d'entreprise) 19.14%	180 000.00
		Autofinancement de la Communauté de Communes 67.57%	635 500.00
<b>Total</b>	<b>940 500.00 €</b>	<b>Total</b>	<b>940 500.00 €</b>

➤ Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **approuve** le plan de financement prévisionnel présenté ci dessus ;
- **autorise** Madame la Présidente ou son représentant à procéder aux demandes de subventions auprès de l'Etat et du conseil général ;
- **autorise** Madame la Présidente ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette opération.

## 2- Travaux de requalification des P.A. – validation du projet et plan de financement prévisionnel

*Rapporteur : Michel BESSONNEAU*

Dans le cadre de la démarche de labellisation Bretagne Qualiparc, la Communauté de Communes a réalisé en 2009 un état des lieux de ses P.A. afin de pouvoir élaborer un plan de développement économique cohérent.

Le bureau d'études missionné a procédé à la restitution finale de l'étude en décembre 2009. Cette restitution comprenait notamment un chiffrage estimatif des travaux de requalification et /ou extension à réaliser par P.A. ainsi qu'une proposition de plan de réaménagement.

Des priorités d'actions ont été mises en évidence.

Sur la période 2010 - 2011, les actions prioritaires qui seront menées sont la requalification du P.A. de Camagnon à Ploërmel et la requalification du P.A. du Bois vert à Ploërmel.

Dans le cadre des requalifications, le chiffrage estimatif proposé intègre le coût de l'effacement des réseaux souples, de la mise en place de l'éclairage, de la gestion des eaux pluviales et des eaux usées, de la réfection de la voirie et des réseaux, de la mise en place d'un aménagement paysager qualitatif et de la mise en place d'une signalétique homogène et cohérente.

Les plans de financement prévisionnels sont les suivants :

<b>P.A. de Camagnon</b>				
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>		
<b>Type de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Financeurs</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant HT</b>
Travaux de requalification du PA de Camagnon	650 000,00 €	Etat (DDR)	30,00%	195 000,00 €
		Conseil Général	40,00%	260 000,00 €
		Conseil Régional (contractualisation)	10,00%	65 000,00 €
		Autofinancement CDC	20,00%	130 000,00 €
<b>Total</b>	<b>650 000,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>650 000,00 €</b>

<b>P.A. du Bois Vert</b>				
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>		
<b>Type de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Financier</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant HT</b>
Travaux de requalification du PA du Bois Vert	1 500 000,00 €	Etat (DDR) (30% x 1 000 000 €)	20,00%	300 000,00 €
		Conseil Général (40% x 800 000 €)	21,33%	320 000,00 €
		Conseil Régional (contractualisation)	25,67%	385 000,00 €
		Autofinancement CDC	33,00%	495 000,00 €
<b>Total</b>	<b>1 500 000,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 500 000,00 €</b>

➤ Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **valide** le projet ;
- **approuve** le plan de financement prévisionnel présenté ci dessus ;
- **autorise** Madame la Présidente ou son représentant à procéder aux demandes de subventions auprès de l'Etat, du conseil général et du conseil régional ;

- **autorise** Madame la Présidente ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette opération.

### **3- Transfert des Aciéries sur le P.A. de La Lande du Moulin (point d'information)**

*Rapporteur : Michel BESSONNEAU*

Aciéries de Ploërmel Industrie (API) est la plus ancienne entreprise de la ville de Ploërmel.

Spécialisée dans la fabrication de pièces pour l'industrie ferroviaire, l'entreprise est actuellement située à proximité du centre-ville de Ploërmel. Afin de développer et pérenniser cet outil industriel, la relocalisation d'API sur un autre site de la Communauté de communes est une nécessité stratégique.

Le projet d'API est donc de transférer son activité sur le parc d'activités de la Lande du Moulin à Ploërmel.

---

Le 17 janvier 2008, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Ploërmel ainsi que le conseil municipal de la ville de Ploërmel ont, par délibérations, acté le principe d'un soutien financier au projet de transfert d'API.

La Communauté de communes se proposait de prendre à sa charge la construction d'un bâtiment sur le parc d'activités de La Lande du Moulin pour y héberger l'entreprise. L'entreprise aurait versé un loyer à cette dernière. Un processus de location-vente aurait également pu être envisagé.

La Communauté de communes s'engageait à apporter une aide à hauteur de 1 000 000 € à l'entreprise pour son projet de transfert.

La Ville de Ploërmel avait acté de son côté une aide à hauteur de 1 000 000 € également. Il s'agissait d'apporter un fonds de concours à la Communauté de communes pour la construction de ce bâtiment.

L'implication financière des 2 collectivités à ce projet s'élevait donc à hauteur de 2 000 000 € pour un programme total d'investissement estimé par API à environ 15 000 000 €.

Depuis 2008, le montage du projet de transfert de l'entreprise a évolué.

API a notamment pu bénéficier d'une opportunité immobilière sur le parc d'activités de la Lande du Moulin à Ploërmel.

En effet, suite à un plan de restructuration, l'entreprise MPAP du groupe Trèves, équipementier automobile, a mis en vente le bâtiment MPAP B2.

Afin de pouvoir concrétiser plus rapidement le transfert d'API et de pouvoir reconverter un site industriel en évitant la formation d'une friche, le rachat de ce bâtiment a donc été envisagé par la Communauté de communes plutôt que de partir sur une construction neuve.

Cependant, après concertation avec les différents co-financeurs à savoir le Conseil Régional et le Conseil Général, il s'avère que cette hypothèse n'a pas été retenue.

Le montage retenu est celui d'une acquisition du bâtiment par API et d'un financement en crédit-bail immobilier porté par API.

Ce montage permet notamment à API de bénéficier des avantages engendrés par le système de crédit-bail immobilier à savoir :

- un financement à 100 % du montant de l'investissement
- les loyers de crédit-bail font partie en totalité des charges déductibles pour l'entreprise

- la propriété de l'immeuble loué étant la première des garanties pour le crédit-bailleur, le crédit-bail permet de dépasser souvent le ratio habituel : fonds propres/endettement à terme = 1, donc d'admettre une proportion moindre de capitaux propres
- ni l'immeuble financé en crédit-bail, ni les ressources de financement obtenues sous forme de crédit-bail ne figurent au bilan de l'entreprise ; ce qui a notamment comme avantage de "limiter l'endettement apparent " de l'entreprise
- sortie anticipée du contrat possible dès la 7ème année.

---

Suite au renouvellement municipal, la Communauté de communes et la ville de Ploërmel souhaitent maintenir les engagements pris en 2008.

Il s'agit de soutenir ce projet qui permet de conserver sur le territoire local un savoir-faire historique et une entreprise dont le statut de SCOP illustre un respect durable des salariés garantissant notamment la pérennité des emplois locaux, des investissements continus et une recherche constante des améliorations des conditions de travail.

Aujourd'hui, le programme d'investissement immobilier et matériel d'API est estimé à environ 11 000 000€.

La participation totale de la Communauté de communes et de la ville de Ploërmel s'élèvera donc à hauteur maximum de **1 413 100 €** ce qui est conforme en pourcentage à la participation initiale évoquée de 2 000 000 € pour un programme d'investissement de 15 000 000 €.

Cette participation portera sur le programme d'investissement immobilier et matériel effectivement réalisé dans un délai de 3 ans à compter de la date de dépôt des dossiers de demande d'aide auprès des cofinanceurs.

Cette enveloppe de 1 413 100 € sera versée par la Communauté de communes au titre de sa compétence économique. La ville de Ploërmel, s'étant dessaisie de cette compétence au profit de la communauté de communes, cette dernière ne peut plus intervenir.

La Communauté de communes s'étant initialement engagée sur une participation de 1 000 000 €, il est envisagé que la ville de Ploërmel reverse 413 100 € à la Communauté de communes par le biais d'un fonds de concours au sens de l'article L 5214-16 du code général des collectivités territoriales pour un et/ou des projet (s) d'investissement (s) restant à déterminer. Le conseil municipal de Ploërmel devra délibérer en ce sens.

La ville de Ploërmel s'étant initialement engagée sur une participation de 1 000 000 €, il est envisagé que le reliquat de 586 900 € soit affecté par la ville de Ploërmel aux opérations de réhabilitation et de dépollution du site actuel d'API.

Le programme de modernisation d'API va être réalisé en deux phases.

La **phase 1** débute en 2010 et consiste en l'acquisition du bâtiment MPAP B2 et au transfert de la partie usinage.

La **phase 2** se déroulera sur l'année 2011 et l'année 2012. Une extension du bâtiment MPAP B2 sera réalisée ainsi que le transfert de la partie fonderie.

Pour la première phase, la Communauté de communes est sollicitée à hauteur de **817 500 €** répartis de la façon suivante :

- 592 500 € : aide à l'investissement immobilier (acquisition du bâtiment et divers)
- 225 000 € : aide à l'investissement matériel.

Pour la seconde phase, la Communauté de communes sera sollicitée à hauteur de **595 600 €** La répartition entre l'aide à l'investissement immobilier et l'aide à l'investissement matériel n'est pas encore déterminée.

Il est précisé que ce montage financier a été travaillé en partenariat avec les co-financeurs et respecte le cumul d'aides publiques plafonné à 25 % du coût de l'opération.

Concernant la subvention de 592 500 € affectée à l'aide à l'investissement immobilier (phase 1), il est précisé que selon la réglementation en vigueur, cette subvention sera versée par la Communauté de communes au crédit-bailleur immobilier principal à savoir le Crédit Coopératif sur justificatifs de facturation.

Concernant la subvention de 225 000 € affectée à l'aide à l'investissement matériel (phase 2), il est précisé que conformément à la réglementation en vigueur, la Communauté de communes a sollicité l'accord du Conseil Régional. Cette subvention sera versée à API sur justificatifs de facturation.

---

La Communauté de communes est aujourd'hui dans l'attente de l'accord de la Région pour la partie aide à l'investissement matériel (inscrit à l'ordre du jour de la commission permanente du 29 avril) et de la transmission du projet de crédit-bail par le crédit bailleur.

La validation de ce projet sera soumise au vote du conseil le 8 juin prochain.

Ces aides donneront lieu à l'établissement d'une convention avec l'entreprise conformément à l'article L 1511-3 du code général des collectivités territoriales. Cette convention prévoira notamment les conditions dans lesquelles la collectivité peut procéder à la récupération des aides octroyées en cas de manquement de l'entreprise à ses engagements.

## 5- Convention avec le SITTOM-MI pour la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

*Rapporteur : François BLONDET*

Dans le cadre du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés du Morbihan (PDEDMA), le comité syndical du SITTOM-MI a décidé de contractualiser avec Eco-Systèmes (éco-organisme en charge de la valorisation des DEEE) en un contrat unique « SITTOM-MI » pour le compte des collectivités adhérentes.

La Communauté de communes donne mandat au SITTOM-MI pour la gestion administrative et financière du contrat avec l'organisme coordonnateur agréé pour la collecte des DEEE (OCAD3E).

La convention avec le SITTOM-MI sera conclue pour une durée conforme à celle de la convention signée avec OCAD3E. Elle s'achèvera à la date d'expiration du contrat avec OCAD3E.

Le projet de convention est joint au présent bordereau.

---

➤ Le conseil communautaire, à l'unanimité, **accepte** de signer cette convention avec le SITTOM-MI.

## 6- Compte administratif 2009 – budget principal et budgets annexes

*Rapporteur : Arnaud LE PIOUF*

Les comptes administratifs s'établissent de la façon suivante :

<b><i>Budget Principal</i></b>	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>		<b>Ensemble</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		869500.00	1 062 471.89		1 062 471.89	869 500.00
Opérations de l'exercice	10 132 117.17	11 034 741.36	4 003 293.00	3 757 804.84	14 135 410.17	14 792 546.20
<b>TOTAUX</b>	<b>10 132 117.17</b>	<b>11 904 241.36</b>	<b>5 065 764.89</b>	<b>3 757 804.84</b>	<b>15 197 882.06</b>	<b>15 662 046.20</b>
Résultat de clôture		1 772 124.19	1 307 960.05		1 307 960 05	1 772 124 .19
Restes à réaliser			530 400.00	645 142.00	530 400.00	645 142.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>10 132 117.17</b>	<b>11 904 241.36</b>	<b>5 596 164.89</b>	<b>4 402 946.84</b>	<b>15 728 282.06</b>	<b>16 307 188.20</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>1 772 124.19</b>	<b>1 838 360.05</b>	<b>645 142.00</b>	<b>1 838 360.05</b>	<b>2 417 266.19</b>

<b><i>Chemins Ruraux</i></b>	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>		<b>Ensemble</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		3 302.83		19 931.13		23 233.96
Opérations de l'exercice	209 088.37	226 372.97	107 202.57	47 656.16	316 290.94	274 029.13
<b>TOTAUX</b>	<b>209 088.37</b>	<b>229 675.80</b>	<b>107 202.57</b>	<b>67 587.29</b>	<b>316 290.94</b>	<b>297 263.09</b>
Résultat de clôture	20 587.43			39 615.28	20 587.43	39 615.28
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>209 088.37</b>	<b>229 675.80</b>	<b>107 202.57</b>	<b>67 587.29</b>	<b>316 290.94</b>	<b>297 263.09</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>20 587.43</b>			<b>39 615.28</b>	<b>20 587.43</b>	<b>39 615.28</b>

<b><i>PA Bois Vert – Lande du Moulin</i></b>	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>		<b>Ensemble</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		10 600.00	1 566 624.75		1 566 624.75	10 600.00
Opérations de l'exercice	545 549.21	729 992.99	690 737.44	794 476.49	1 236 286.65	1 524 469.48
<b>TOTAUX</b>	<b>545 549.21</b>	<b>740 592.99</b>	<b>2 257 362.19</b>	<b>794 476.49</b>	<b>2 802 911.40</b>	<b>1 535 069.48</b>
Résultat de clôture		195 043.78	1 462 885.70		1 462 885.70	195 043.78
Restes à réaliser			244 900.00		244 900.00	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>545 549.21</b>	<b>740 592.99</b>	<b>2 502 262.19</b>	<b>794 476.49</b>	<b>3 047 811.40</b>	<b>1 535 069.48</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>195 043.78</b>	<b>1 462 885.70</b>		<b>1 462 885.70</b>	<b>195 043.78</b>

	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>		<b>Ensemble</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<b><u>PA Brocéliande</u></b>						
Résultats reportés	920 971.88			854 927.60	920 971.88	854 927.60
Opérations de l'exercice	45 986.70	114 020.00	37 373.46		83 360.16	114 020.00
<b>TOTAUX</b>	<b>966 958.58</b>	<b>114 020.00</b>	<b>37 373.46</b>	<b>854 927.60</b>	<b>1 004 332.04</b>	<b>968 947.60</b>
Résultat de clôture	852 938.58			817 554.14	852 938.58	817 554.14
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>966 958.58</b>	<b>114 020.00</b>	<b>37 373.46</b>	<b>854 927.60</b>	<b>1 004 332.04</b>	<b>968 947.60</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>852 938.58</b>			<b>817 554.14</b>	<b>852 938.58</b>	<b>817 554.14</b>

	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>		<b>Ensemble</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<b><u>PA Camagnon</u></b>						
Résultats reportés		17 600.00	226 551.80		226 551.80	17 600.00
Opérations de l'exercice	138 634.98	254 841.54	258 658.88	198 888.53	397 293.86	453 730.07
<b>TOTAUX</b>	<b>138 634.98</b>	<b>272 441.54</b>	<b>485 210.68</b>	<b>198 888.53</b>	<b>623 845.66</b>	<b>471 330.07</b>
Résultat de clôture		133 806.56	286 322.15		286 322.15	133 806.56
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>138 634.98</b>	<b>272 441.54</b>	<b>485 210.68</b>	<b>198 888.53</b>	<b>623 845.66</b>	<b>471 330.07</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>133 806.56</b>	<b>286 322.15</b>		<b>286 322.15</b>	<b>133 806.56</b>

	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>		<b>Ensemble</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<b><u>Service Public d'Assainissement Non Collectif</u></b>						
Résultats reportés		50 343.30				50 343.30
Opérations de l'exercice		78 600.25				78 600.25
<b>TOTAUX</b>		<b>128 943.55</b>				<b>128 943.55</b>
Résultat de clôture		128 943.55				128 943.55
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>128 943.55</b>				<b>128 943.55</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>128 943.55</b>				<b>128 943.55</b>

➤ Le conseil communautaire, par 26 voix pour (la Présidente ne prend pas part au vote),

- **reconnait** la sincérité des comptes ;
- **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## 7- Compte de gestion du receveur 2009 – budget principal et budgets annexes

*Rapporteur : Arnaud LE PIOUF*

Suite à la présentation des budgets primitifs du compte principal et annexes de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Suite à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2009.

Etant donné, la reprise par le Receveur dans ses écritures, du montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, de celui de tous les titres de recettes émis et de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1- Etant donné l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2- Etant donné l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3- Etant donné la comptabilité des valeurs inactives,

---

➤ Le conseil communautaire, à l'unanimité, **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## 8 - Taux d'impositions 2010

*Rapporteur : Arnaud LE PIOUF*

Le vote des taux suivants est proposé au conseil :

- Taxe Professionnelle – Compensation Relais  
**Seconde composante / taux relais 2010 : 16.62 %**
- Fiscalité Additionnelle :  
**Taxe d'habitation : 1.90 %**  
**Taxe sur le foncier bâti : 1.50 %**  
**Taxe sur le foncier non bâti : 2.37 %**
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 11.15 %

---

➤ Le conseil communautaire par 16 voix pour (B. LE MARRE, A. LE PIOUF, R. KEROUEDAN, M. BROCHARD, M. BESNARD, S. BURBAN, M. JAMES, F. COYAC, G. PAYOT, M. PAGEOT, M. LE GUILLY, E. LE BORGNE, J.N. JOSSE, J. JOSSET, M. BESSONNEAU, N. GUIDOUX) et par 11 voix contre (P. LE DIFFON, F. BLONDET, A. SALIC, C. MARTIN, J.L. COUDE, C. ADELYS, J.P. DELOURME, L.M. MARTIN, D. TREHOREL, D. BOURNE, J.GUILLAUME) **vote** ces taux d'impositions pour 2010.

## 9- Budget primitif 2010 – budget principal

*Rapporteur : Arnaud LE PIOUF*

Le budget primitif 2010 / budget principal est présenté.

---

➤ Le conseil communautaire, par 16 voix pour (B. LE MARRE, A. LE PIOUF, R. KEROUEDAN, M. BROCHARD, M. BESNARD, S. BURBAN, M. JAMES, F. COYAC, G. PAYOT, M. PAGEOT, M. LE GUILLY, E. LE BORGNE, J.N. JOSSE, J. JOSSET, M. BESSONNEAU, N. GUIDOUX) et par 11 voix contre (P. LE DIFFON, F. BLONDET, A. SALIC, C. MARTIN, J.L. COUDE, C. ADELYS, J.P. DELOURME, L.M. MARTIN, D. TREHOREL, D. BOURNE, J.GUILLAUME) **vote** le budget primitif du **Compte Principal** comme suit :

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- La section de fonctionnement s'établit à 11 908 500.00 €
- La section d'investissement s'établit à 7 905 000.00 €

## 10- Affectation du résultat 2009 – budget principal

*Rapporteur : Arnaud LE PIOUF*

L'excédent de fonctionnement de clôture 2009 est de 1 772 124.19 €. Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ce résultat.

Il est proposé au conseil :

- d'**affecter** la somme de 1 202 124.19 € en section d'investissement à l'article 1068,
- de **reporter** en section de fonctionnement le solde soit 570 000.00 €.

---

➤ Le conseil communautaire, par 16 voix pour (B. LE MARRE, A. LE PIOUF, R. KEROUEDAN, M. BROCHARD, M. BESNARD, S. BURBAN, M. JAMES, F. COYAC, G. PAYOT, M. PAGEOT, M. LE GUILLY, E. LE BORGNE, J.N. JOSSE, J. JOSSET, M. BESSONNEAU, N. GUIDOUX) et par 11 voix contre (P. LE DIFFON, F. BLONDET, A. SALIC, C. MARTIN, J.L. COUDE, C. ADELYS, J.P. DELOURME, L.M. MARTIN, D. TREHOREL, D. BOURNE, J.GUILLAUME) **approuve** l'affectation proposée.

## 11- Budget primitif 2010 – budgets annexes

*Rapporteur : Arnaud LE PIOUF*

Le budget primitif 2010 / budgets annexes est présenté.

---

➤ Le conseil communautaire,

▫ par 26 voix pour et 1 abstention (J. GUILLAUME), **vote** le budget primitif du **Budget Annexe PA Camagnon**

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- La section de fonctionnement s'établit à 365 000.00 €
- La section d'investissement s'établit à 1 126 700.00 €

▫ par 26 voix pour et 1 abstention (J. GUILLAUME), **vote** le budget primitif du **Budget Annexe PA Brocéliande**

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- La section de fonctionnement s'établit à .1 760 500.00 €
- La section d'investissement s'établit à .1 623 200.00 €

▫ par 26 voix pour et 1 abstention (J. GUILLAUME), **vote** le budget primitif du **Budget Annexe PA Bois Vert – ZC St Denis – Lande du Moulin**

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- La section de fonctionnement s'établit à 677 500.00 €
- La section d'investissement s'établit à 4 578 500.00 €

▫ à l'unanimité, **vote** le budget primitif du **Budget Annexe Chemins Ruraux**

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- La section de fonctionnement s'établit à 248 200.00 €
- La section d'investissement s'établit à 130 000.00 €

▫ à l'unanimité, **vote** le budget primitif du **Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif**

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- La section de fonctionnement s'établit à .144 000.00 €
- La section d'investissement s'établit à .90 000.00 €

## **12- Affectation du résultat 2009 – budgets annexes**

*Rapporteur : Arnaud LE PIOUF*

### **Budget PA Bois Vert**

L'excédent de fonctionnement de clôture 2009 est de 195 043.78 €.  
Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ce résultat.

Il est proposé au conseil :

- d'**affecter** la somme de 171 643.78 € en section d'investissement à l'article 1068,
- de **reporter** en section de fonctionnement le solde soit 23 400.00 €.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, **approuve** l'affectation proposée.

### **Budget PA de Camagnon**

L'excédent de fonctionnement de clôture 2009 est de 133 806.56 €.  
Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ce résultat.

Il est proposé au conseil :

- d'**affecter** la somme de 125 700 € en section d'investissement à l'article 1068,
- de **reporter** en section de fonctionnement le solde soit 8 106.56 €.

➤ Le conseil communautaire, à l'unanimité, **approuve** les affectations proposées pour chacun des budgets annexes.

### 13- Subvention d'équilibre 2010 aux budgets annexes

*Rapporteur : Arnaud LE PIOUF*

Les subventions d'équilibres proposées aux budgets annexes sont les suivantes :

#### **BUDGET ANNEXE P.A. CAMAGNON**

Afin d'équilibrer le budget annexe « P.A. de Camagnon », il s'avère nécessaire de verser une subvention d'équilibre de fonctionnement à hauteur de **50 000 €**.

#### **BUDGET ANNEXE PA BOIS VERT et PA LA LANDE DU MOULIN**

Afin d'équilibrer le budget annexe « PA du Bois Vert et de la Lande du Moulin », il s'avère nécessaire de verser une subvention d'équilibre de fonctionnement à hauteur de **95 000 €**

#### **BUDGET ANNEXE PA BROCELIANDE**

Afin d'équilibrer le budget annexe « PA de Brocéliande », il s'avère nécessaire de verser une subvention d'équilibre de fonctionnement à hauteur de **30 000 €**.

---

➤ Le conseil communautaire, à l'unanimité, **approuve** le versement de ces subventions d'équilibres aux budgets annexes au titre de l'année 2010.

### 14- Subvention de fonctionnement 2010 au CIAS

*Rapporteur : Arnaud LE PIOUF*

Afin d'équilibrer le budget 2010 du C.I.A.S., il s'avère nécessaire d'attribuer à ce dernier une subvention de fonctionnement d'un montant de 656 600 €.

---

➤ Le conseil communautaire, à l'unanimité, **attribue** une subvention de fonctionnement d'un montant de 656 600 € au CIAS pour l'année 2010.

## 15- Subventions 2010 aux associations

*Rapporteur : Arnaud LE PIOUF*

Le vote des subventions suivantes vous est proposé :

### SUBVENTIONS ECONOMIQUES

<b>Association</b>	<b>Montant</b>	<b>Observations</b>
Office de tourisme	116 000.00	
Office du tourisme	3 000.00	Exceptionnel – Panneaux
<b>TOTAL</b>	<b>119 000.00</b>	

### SUBVENTIONS CULTURELLES

<b>Association</b>	<b>Montant</b>	<b>Observations</b>
3CE	549 500.00	Avance de 183 000€ votée au conseil communautaire du 9 décembre 2009
<b>TOTAL</b>	<b>549 500.00</b>	

### SUBVENTIONS SPORTIVES

<b>Association</b>	<b>Montant</b>	<b>Observations</b>
Office Communautaire des Sports	129 100.00	Avance de 43 000 € votée au Conseil Communautaire du 9 décembre 2009
Club Nautique	33 000.00	Avance de 11 000 € votée au Conseil Communautaire du 9 décembre 2009
Club Nautique	50 000.00	Reversement du Conseil Général
<b>TOTAL</b>	<b>212 100,00</b>	

➤ Le conseil communautaire, par 24 voix pour (S. BURBAN, M. JAMES et M. LE GUILLY ne prennent pas part au vote),

- **accorde** les subventions aux associations ci-dessus pour les montants indiqués ;
- **inscrit** la dépense correspondante au budget 2010 ;
- **autorise** Madame la Présidente ou son représentant à signer une convention de subventionnement avec les associations pour lesquelles le montant de la subvention est supérieur ou égal à 10 000 €.

## 16- Fonds de concours 2010 à la commune de Ploërmel pour la médiathèque

*Rapporteur : Arnaud LE PIOUF*

Conformément à la loi n°2004-809 du 13 août 2004, les groupements ont la possibilité de verser des fonds de concours aux communes membres afin de contribuer aux frais de fonctionnement d'un équipement à vocation communautaire.

La Commune de Ploërmel a présenté une demande de fonds de concours pour les frais de fonctionnement de la médiathèque.

Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Le déficit 2009 (hors intérêts) de la médiathèque s'élève à 218 978,03 €. Le fonds de concours sollicité s'élève à 30 % de ce déficit soit 65 693,41 €. Il est par ailleurs proposé que le fonds de concours soit diminué de 10 points chaque année jusqu'à extinction.

➤ Le conseil communautaire, à l'unanimité, **attribue** un fonds de concours d'un montant de 65 693,41 € à la commune de Ploërmel pour les frais de fonctionnement de la médiathèque pour 2010.

## 17- Participation 2010 des communes aux chemins ruraux

*Rapporteur : Michel BESSONNEAU*

Compte tenu du bilan de l'utilisation réelle des matériels par les communes pour l'année 2009, les participations communales pour l'année 2010 s'établissent comme suit :

COMMUNES	Participation estimée 2010	REGULARISATION 2009	
		TITRES A EMETTRE	MANDAT A EMETTRE
CAMPENEAC	33 561,43	-1 079,86	
GOURHEL	3 605,23		363,32
LOYAT	34 173,23		9 315,01
MONTERREIN	3 954,83	-222,03	
MONTERTELOT	3 845,58	-1 160,59	
PLOERMEL	61 966,29	-3 784,54	
TAUPONT	47 894,96	-10 505,88	
CDC	33 998,43		7 074,57
<b>TOTAL</b>	<b>223 000,00 €</b>	<b>-16 752,90 €</b>	<b>16 752,90 €</b>

➤ Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **fixe** comme indiqué ci-dessus la participation financière des communes aux chemins ruraux pour l'année 2010 ;
- **autorise** Madame la Présidente ou son représentant à signer une convention avec chaque commune membre déterminant les modalités de la mise à disposition et les conditions de remboursement par la commune des frais de fonctionnement du service.

## 18- Election de délégués dans les organismes extérieurs

*Rapporteur : Béatrice LE MARRE*

Suite à la démission de Madame Véronique LENOIR-CHANSOU de ses fonctions d'adjointe et de conseillère municipale de Ploërmel, il convient d'élire un délégué dans les organismes suivants :

► **Syndicat Mixte du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne**

15 délégués titulaires et 15 délégués suppléants.

Répartition : 6 délégués titulaires et suppléants pour Ploërmel, 2 délégués titulaires et suppléants pour Taupont, Campénéac et Loyat, 1 délégué titulaire et suppléant pour Gourhel, Monterrein et Montertelot.

communes	délégués titulaires	délégués suppléants
Ploërmel	- Béatrice LE MARRE - Arnaud LE PIOUF - Philippe GAULIER - Régine KEROUEDAN - Michel BROCHARD - <b>1 délégué à élire</b>	- Maryse BESNARD - Sylvie BURBAN - Mike JAMES - Françoise COYAC - Cédric MEDARD - Fabienne BOUDIER
Taupont	- François BLONDET - Christophe MARTIN	- Alain SALIC - Paulette DUCHENE LAZO
Campénéac	- Christian ADELYS - Laurent NOURRY	- Louis-Marie MARTIN - Jean-Pierre DELOURME
Loyat	- Denis TREHOREL - Jean GUILLAUME	- Didier BOURNE - Odile SANTIER
Gourhel	- Michel BESSONNEAU	- Jean-Yves QUATREVILLE
Monterrein	- Jean-Noël JOSSE	- Michel ORAND
Montertelot	- Martine LE GUILLY	- Philippe RICAUD

Madame la Présidente propose la candidature de Madame Maryse BESNARD, aujourd'hui suppléante, comme déléguée titulaire pour la commune de Ploërmel. Madame la Présidente propose la candidature de Monsieur Hubert PERRICHOT comme délégué suppléant pour la commune de Ploërmel.

► **Centre Intercommunal d'Action Sociale**

8 délégués (1 par commune, 2 pour Ploërmel).

communes	délégués
Ploërmel	- Annick FONTAINE - <b>1 délégué à élire</b>
Taupont	- Hervé LE GAL
Campénéac	- Pierrette JEANNE DIT FOUQUE
Loyat	- Denis TREHOREL
Gourhel	- Anne-Marie BUSSON
Monterrein	- Marie-Thérèse DAVALO
Montertelot	- Nelly JOLIVET

Madame la Présidente propose la candidature de Madame Françoise COYAC comme déléguée pour la commune de Ploërmel.

Il est procédé aux opérations de vote selon les conditions règlementaires.

► Est élu :

- délégué au Syndicat Mixte du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne : par 27 voix pour **Maryse BESNARD**, déléguée titulaire, et par 27 voix pour **Hubert PERRICHOT**, délégué suppléant.
- délégué au Centre Intercommunal d'Action Social : par 27 voix pour **Françoise COYAC**.

## 19- Modification des statuts du Syndicat Mixte Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne

*Rapporteur : Béatrice LE MARRE*

Par délibération en date du 23 février dernier, le conseil communautaire s'est prononcé sur la modification des statuts du Syndicat Mixte Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne.

Le résultat du vote était le suivant :

- 10 votes pour (Béatrice LE MARRE, Gérard PAYOT, Hubert PERRICHOT, Michel BESSONNEAU, Nathalie GUIDOUX, Christian ADELYS, Louis-Marie MARTIN, Jean-Pierre DELOURME, Jean-Noël JOSSE, Jean JOSSET)
- 3 votes contre (Jean GUILLAUME, Didier BOURNE, Philippe GAULIER)
- 13 abstentions (Arnaud LE PIOUF, Michel BROCHARD, Maryse BESNARD, Sylvie BURBAN, Françoise COYAC, Fabienne BOUDIER, Patrick LE DIFFON, François BLONDET, Alain SALIC, Jean-Luc COUDE, Denis TREHOREL, Martine LE GUILLY, Eric LE BORGNE).

La délibération transmise en préfecture indiquait que le conseil n'approuvait pas la modification de l'article 6 des statuts à l'issue du vote des 26 conseillers communautaires.

Comme le stipule l'article L 2121-20 du code général des collectivités territoriales, les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Les abstentions ne sont pas prises en compte pour le calcul des suffrages exprimés.

Suite à cette erreur d'interprétation du sens du vote, il convient de prendre une délibération complémentaire à celle du 23 février 2010 confirmant que le conseil lors de cette séance a approuvé la modification statutaire.

---

➤ Le conseil communautaire, à l'unanimité, **confirme** le vote du conseil du 23 février dernier approuvant la modification de l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne et autorisant le Président à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**FIN DE LA SEANCE : 23h15**

*Le Secrétaire de séance : Eric LE BORGNE*

## SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 23 MARS 2010

<b>COMMUNES</b>	<b>CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES PRESENTS A LA SEANCE</b>		
<b>PLOËRMEL</b>	Béatrice LE MARRE	Arnaud LE PIOUF	Michel PAGEOT (remplace P. GAULIER)
	Régine KEROUEDAN	Michel BROCHARD	Maryse BESNARD
	Sylvie BURBAN	Mike JAMES	Françoise COYAC
	Gérard PAYOT	Patrick LE DIFFON	
<b>TAUPONT</b>	François BLONDET	Alain SALIC	Christophe MARTIN
	Jean-Luc COUDE		
<b>CAMPENEAC</b>	Christian ADELYS	Jean-Pierre DELOURME	Louis-Marie MARTIN
<b>LOYAT</b>	Denis TREHOREL	Didier BOURNE	Jean GUILLAUME
<b>MONTERREIN</b>	Jean-Noël JOSSE	Jean JOSSET	
<b>GOURHEL</b>	Michel BESSONNEAU	Nathalie GUIDOUX (remplace JP. ALLAIN)	
<b>MONTERTELOT</b>	Martine LE GUILLY	Eric LE BORGNE	